

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

04 13 31 30 31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Participation financière en faveur de l'association Icom'Provence pour l'exercice 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte depuis plusieurs années son soutien aux actions permettant d'améliorer le mieux-être des personnes âgées et réduire la facture numérique via la prévention et le dépistage des détériorations intellectuelles.

L'association Icom'Provence dont le siège est situé au 100, boulevard de la Barasse, 13011 Marseille, est présidée depuis novembre 2018 par Madame Najet Boussekine. Elle est reconnue d'intérêt général et organisme de formation. Son objet est de favoriser la pleine citoyenneté et l'épanouissement des personnes en situation de handicap, des personnes fragilisées et des seniors par l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Pour cela l'association a développé un centre de ressources informatiques permettant à ces personnes de compenser leurs déficiences par l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'association exerce également de nombreuses actions auprès de personnes en situation de handicap, d'enfants souffrant de dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysgraphie ou dysorthographe.

L'association Icom'Provence se propose dans le cadre d'un projet spécifique à destination des personnes du bel âge, de poursuivre la mise en place des ateliers-mémoire de stimulation cognitive qui visent à améliorer la mémoire et la capacité à réfléchir plus rapidement, à mieux s'organiser et prévenir les détériorations intellectuelles.

Il est proposé la reconduction pour l'exercice 2020 d'une subvention de fonctionnement allouée en 2019, soit 13 000 € afin que l'association poursuive son action en faveur des actions menées pour les personnes du bel âge.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

